

Mardi 24 février 2009
Maison de l'Amérique latine - Paris

➤ Dîner-débat

Comment organiser une meilleure gouvernance du service public de l'eau ?



De gauche à droite :

Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Michel Destot, Maire de Grenoble, Président de l'AMGVF

Jean Louis Chaussade, Directeur Général Exécutif SUEZ ENVIRONNEMENT

André Flajolet, Député du Pas-de-Calais, Président du Comité National de l'Eau

Christian Pierret, Ancien Ministre, Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Président délégué de la FMVM

Compte rendu

➤ Dîner-débat

Comment organiser une meilleure gouvernance du service public de l'eau ?

Mardi 24 février 2009

Maison de l'Amérique latine - Paris



La gouvernance au centre de la gestion de l'eau	3
Les communes au cœur de la gouvernance	3
La méthode du Grenelle pour faire face aux enjeux de la gestion de l'eau	5
L'expérience de SUEZ ENVIRONNEMENT dans la gestion de l'eau	8
L'intérêt de la délégation de service pour les villes moyennes	10
La récurrence de la gouvernance dans le débat sur l'eau	14
Débat	16
Le besoin d'une stratégie forte à l'international	16
La question sociale du prix de l'eau en France	17
Paris : le choix de la gestion publique de l'eau	18
Le problème de la régulation économique	19
Veiller à la formation de cadres techniques pour les collectivités	20
Le dialogue pour parvenir à la solidarité territoriale	21
La mixité des modes de gestion pour la Communauté urbaine de Nantes	23
L'importance d'une ingénierie compétente	23
Le nécessaire investissement des élus	24
Conclusion	25

La gouvernance au centre de la gestion de l'eau

Les communes au cœur de la gouvernance



> Michel DESTOT

Maire de Grenoble et Président de l'AMGVF¹

Merci à Gérard Perrissin-Fabert, Directeur des affaires publiques de SUEZ ENVIRONNEMENT, et à Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France (AMF). Je salue également Christian Pierret, Président délégué de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), et Jean-Louis Chaussade, Directeur général de SUEZ ENVIRONNEMENT.

Nous accueillons aujourd'hui avec un grand plaisir Madame Chantal Jouanno : ancienne Conseillère du Président de la République, ancienne Présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et aujourd'hui notre Ministre.

La dépendance de la ville à l'eau et le rôle central des communes pour la gouvernance de l'eau

La ville est au centre des préoccupations de notre siècle : 50 % de la population vit actuellement en milieu urbain et une augmentation qui pourrait aller jusqu'à 75 % est prévue pour 2050. Or, l'eau est au cœur du fonctionnement de la ville, du développement durable et de la survie de notre planète. Plus d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau aujourd'hui, alors qu'il s'agit d'un service élémentaire, nécessaire à la vie et à la survie. Le chemin qu'il reste à parcourir est long. Le rôle de Jacques Pélissard, en tant que Président de l'AMF, est primordial ce soir – il le sera également lors du 5^e Forum mondial de l'Eau, qui se tiendra à Istanbul du 16 au 22 mars prochain – puisqu'il s'agit de réfléchir sur la question de la gouvernance. Or, depuis un siècle, ce sont les communes qui sont au cœur de la gouvernance de l'eau dans notre pays et ce, quelle que soit leur taille.

Des améliorations à apporter, malgré une position internationale de leader

Les lettres de noblesse de la France en matière de distribution de l'eau et d'assainissement ont été acquises grâce à nos opérateurs, SUEZ ENVIRONNEMENT en particulier. Des améliorations doivent cependant avoir lieu pour permettre une plus grande transparence et une plus grande participation des usagers. En outre, il nous faut améliorer nos équipements car les collectivités ont pris du retard dans ce domaine. Ces aménagements et ces investissements, souvent importants et parfois difficiles à maîtriser, doivent être faits.

Il faut affronter vis-à-vis de nos concitoyens le coût des services de qualité pour la distribution et l'assainissement. Pour beaucoup, l'eau est gratuite et c'est pourquoi il faut, avec détermination et clarté, mener un débat public sur le coût de l'eau.

¹ Association des Maires des Grandes Villes de France

Des investissements dans le respect des critères de développement durable

Le Président de la République tient à ce que le critère de développement durable soit présent dans les priorités du plan de relance répondant au contexte de crise économique. En effet, l'Etat, mais aussi les collectivités locales dont la part est de 73 % dans l'investissement public total, doivent intégrer ce critère du développement durable. Et c'est pourquoi les investissements en matière d'eau sont une priorité. Il faut fournir un effort suffisant pour faire face aujourd'hui aux investissements nécessaires dans le domaine de l'eau.

Conclusion

Le problème de la gestion de l'eau permet de redéfinir la notion du développement durable dans son sens le plus noble. Une meilleure gestion de l'eau est évidemment synonyme de protection de l'environnement, à travers un service de l'eau de qualité. La dimension économique apparaît avec les prestations de nos opérateurs nationaux. Enfin, il faut que chacun puisse avoir accès à une eau de qualité au meilleur tarif, en France et dans le monde entier : c'est le volet social de la gestion de l'eau. Les relations engagées entre nos collectivités et les pays du Sud, dans le cadre des collectifs de coopération décentralisée, sont à encourager dans le domaine de la gouvernance de l'eau. La notion de développement durable a donc été définie dans son sens le plus noble, en tenant compte des trois dimensions suivantes : la protection de l'environnement, l'économie et l'aspect social.

La méthode du Grenelle pour faire face aux enjeux de la gestion de l'eau



> Chantal JOUANNO

Secrétaire d'État à l'Écologie

Cette soirée-débat est une de mes premières interventions sur le thème de l'eau en tant que ministre. Ayant travaillé à l'ADEME, ce thème ne m'était pas familier.

Lorsque l'on s'intéresse à l'eau, le constat est saisissant : il s'agit de la première cause de mortalité dans le monde. Un affreux paradoxe fait que, selon les cas, l'eau est à la fois source de vie et cause de mortalité.

Les différents enjeux de la gestion de l'eau

De nombreux enjeux sont liés à la gestion de l'eau. En effet, des dépenses importantes y sont associées. Je me rappelle qu'au conseil général des Hauts-de-Seine, des montants faramineux étaient dépensés en investissements dans le domaine de l'eau, alors qu'il est difficile de justifier ces budgets auprès de nos concitoyens. Par exemple, l'assainissement semble en général être un acquis pour nos concitoyens, alors qu'il représente une grande partie des budgets des collectivités locales. Il y a donc un enjeu économique lié à la gouvernance de l'eau, mais aussi un enjeu social et environnemental. L'enjeu sanitaire est absolument prioritaire, ainsi que l'enjeu lié à la sécurité ; les problèmes internationaux causés par cette ressource mal répartie sont à venir et les questions de gouvernance seront au cœur de ces problèmes.

Le modèle décentralisé de la gestion de l'eau en France

Selon les administrations, le modèle particulier dont la France bénéficie depuis la loi de 1964 constitue une hérésie administrative. Pourtant notre modèle français fonctionne ! La gestion des autres domaines n'est pas aussi décentralisée. Les choix de gestion de l'eau et de la fixation du prix s'établissent à un niveau local et je pense que cette façon de procéder doit être conservée. Les communautés de bassin sont en réalité des mini-Grenelle qui ont anticipé ce mode de fonctionnement consultatif, avec la réunion de tous les acteurs de l'eau. Au niveau national, le Comité national doit faire des propositions et se prononcer sur les textes de loi. Il existe désormais un niveau européen qui s'est inspiré des grands principes du système français. Il faut reconnaître que notre système d'eau et que nos opérateurs sont des références et que nous pouvons être fiers de vivre dans un pays où une eau potable de qualité est accessible à tous. Les opérateurs français sont reconnus dans le monde entier pour leurs compétences et leurs qualités. Pour preuve, quand la France a présenté la candidature de Marseille pour accueillir le 6^e Forum de l'Eau, les opérateurs étaient présents.

Le but de leur participation n'était pas de conclure des marchés supplémentaires, mais de prouver que la France possède, dans le domaine de l'eau, un savoir-faire à partager.

Le défi des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

Malgré la spécificité de notre gestion de l'eau et le partenariat avec les opérateurs, certains problèmes demeurent. En particulier, Monsieur Borloo a dû traiter, dès son arrivée au ministère, le contentieux sur les ERU. En septembre 2007, on comptait 146 grandes villes dont les stations d'épuration n'étaient pas aux normes. Pour tous, la France était condamnée à payer les 250 millions d'euros d'amende. La France a relevé le défi car il ne reste plus aujourd'hui que 22 stations d'épuration qui n'ont pas engagé de travaux. Un prêt de 1,5 milliard d'euros a été signé avec la Caisse des dépôts et des consignations pour mener à bien l'opération. Notre savoir-faire a été démontré : lorsque nous prenons une décision, des moyens sont mis en œuvre pour obtenir les résultats attendus.

Les engagements du Grenelle

Des engagements précis ont été pris au Grenelle : 98 % des stations d'épuration doivent être aux normes en France en 2010. A la fin de l'année 2009, nous atteindrons 96 % de stations aux normes et 100 % en 2010. Certains sénateurs se sont montrés sceptiques pendant les débats, mais nous sommes sur la bonne voie, bien que le défi soit difficile à relever et que les sommes en jeu soient considérables. Chaque année, 6 milliards d'euros sont nécessaires en France pour financer les investissements nécessaires à l'assainissement.

L'enjeu du bon état écologique des masses d'eau

Le bon état et la qualité écologique des masses d'eau sont des engagements européens. Le constat est le suivant : la qualité de l'eau a plutôt tendance à se dégrader, en raison de l'usage de produits phytosanitaires ou d'obstacles sur les cours d'eau. Ce problème est délicat car il implique un très grand nombre d'acteurs, en particulier ceux du secteur de l'agriculture et de la pêche. La résolution de ce problème ne pourra pas se faire sans la méthode du Grenelle.

L'enjeu des quantités d'eau

En France, nous ne manquons pas d'eau, mais sa répartition n'est pas égale selon les différentes régions. Se posent en particulier des problèmes liés à l'irrigation et aux fuites d'eau. Il faut savoir que 30 % de l'eau est perdue dans les réseaux de distribution, il s'agit d'un grand sujet d'investissements à venir.

La méthode du Grenelle pour la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est un enjeu de société qui ne s'améliorera pas uniquement à l'aide de solutions techniques ou économiques. Il faut parvenir à un accord entre les différents acteurs. Au sujet de la réflexion sur la gouvernance, j'aimerais revenir sur la naissance du Grenelle. Les associations avaient porté quatre moratoires qui concernaient les OGM, le nucléaire, les incinérateurs et les autoroutes. Nicolas Sarkozy

les a refusés, il voulait un grand débat à propos de ces sujets de société et pas seulement des discussions en tête-à-tête. Les acteurs réunis pour ce grand débat ont été : l'Etat, les associations, les élus, les acteurs économiques et les partenaires sociaux. L'Etat devait rester silencieux durant les débats pour que le consensus soit trouvé par les acteurs. Il faut retenir du Grenelle les différents principes qui ont été posés :

- le principe de négociation à cinq
- le principe de l'inversion de la charge de la preuve
- le principe du contradictoire sur expertise
- le principe de l'équité sociale.

Concernant le dernier principe, je tiens à préciser que l'environnement n'est pas réservé à certaines catégories sociales ou à certains pays. Au contraire, les inégalités environnementales frappent d'abord les plus démunis. Il faudrait utiliser les principes du Grenelle pour le débat sur l'eau.

Conclusion

La gouvernance est toujours au cœur des débats dans les différents forums de l'eau ; d'ailleurs, les forums eux-mêmes sont construits sur un principe de gouvernance partagée, puisque tous les acteurs intéressés sont présents. C'est extraordinaire de rassembler 20 000 acteurs autour de la table. Il faut que la France sache en profiter, non seulement sur le plan économique, mais aussi en faisant valoir ses modes d'organisation et de gouvernance.

Une mission a été confiée aux sénateurs pour rendre cohérent l'ensemble des positions françaises. La France s'est portée candidate pour le prochain Forum de l'eau qui aura lieu dans trois ans. Le point fort de la candidature de Marseille est l'expérience de la gouvernance acquise lors du Grenelle de l'Environnement. Cette expérience de la gouvernance sera manifestement l'un des critères de choix pour la sélection de la ville qui accueillera le prochain Forum mondial de l'eau. Marseille a donc toutes ses chances d'être choisie.

La question de l'eau ne pourra pas uniquement être traitée avec des solutions économiques. Il est sûr qu'une gouvernance bien pensée devra permettre de poser ce débat de société.

Je vous remercie.

L'expérience de SUEZ ENVIRONNEMENT dans la gestion de l'eau



> Jean-Louis CHAUSSADE

Directeur général exécutif, SUEZ ENVIRONNEMENT

Merci beaucoup Madame la Ministre. Merci aussi à ceux qui ont organisé la soirée, à l'AMGVF et FMVM, et de manière générale à l'ensemble des élus présents ce soir

Les effets de l'urbanisation et du réchauffement climatique

Le Forum mondial de l'Eau d'Istanbul est un moment très attendu. Un grand débat, rassemblant – comme l'a rappelé Madame la Ministre – 20 000 participants, va avoir lieu. Le Forum mondial sera d'autant plus juste en considérant les grands phénomènes comme le réchauffement climatique et l'urbanisation galopante, qui vont s'accroître au cours du siècle. Demain, la Terre comptera neuf milliards de personnes dont 75 % d'urbains. Cet accroissement de trois milliards d'êtres humains dans les trente prochaines années sera exclusivement urbain et entraînera un déséquilibre formidable. En 2005, la population urbaine égalait à peine la population rurale ; nous allons vivre un changement, accentué par les conséquences du réchauffement climatique (déplacement des régimes des pluies, augmentation des aléas climatiques...). Les villes se sont historiquement créées à des endroits stratégiques pour leur approvisionnement en eau, mais la localisation des villes de demain coïncidera-t-elle avec le changement climatique ?

La disponibilité en eau et l'agriculture

La crise de l'eau est inséparable de la crise alimentaire. Lors des activités de SUEZ ENVIRONNEMENT en Chine, j'ai été frappé de constater à quel point nos habitudes occidentales (boire du lait, manger de la viande) s'y répandent. Si l'ensemble de la planète adopte le mode de vie occidental, il n'y aura pas assez d'eau pour produire la nourriture de neuf milliards d'êtres humains.

Une autre croissance est nécessaire

Dans ce contexte où les difficultés se cumulent (augmentation de la population, réchauffement climatique, problèmes sur les matières premières agricoles...), SUEZ ENVIRONNEMENT pense qu'il ne faut pas perdre de temps pour aller vers une économie de développement durable. Personnellement, je pense que la croissance est nécessaire au bien-être du monde. On constate d'ailleurs aujourd'hui que la décroissance de l'économie – même si elle n'est que de 2 % – pose des problèmes considérables. Le monde de demain est un monde de croissance ; cette croissance devra cependant être différente de celle que l'on connaît aujourd'hui.

La recherche de solutions innovantes

Nous réfléchissons avec nos stakeholders aux offres de demain. Nous cherchons à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; dans le domaine de l'eau, nous essayons

de concevoir une usine d'épuration ne consommant pas d'électricité. Une réflexion est aussi menée avec différentes municipalités afin d'utiliser la chaleur de l'eau des égouts pour chauffer des immeubles, à l'aide d'une pompe à chaleur. Nous travaillons aussi sur la réduction de la consommation en eau. Cette réduction dans les foyers se fait principalement *via* l'éducation. En Amérique du Sud, on dit que ce sont les enfants qui éduquent les parents au bon usage de l'eau ; c'est aussi vrai dans nos pays. Des technologies sont à développer pour la réduction des fuites d'eau. On peut citer la ville de Paris, dans laquelle l'efficacité des réseaux est de 94 %, cet excellent résultat a été obtenu grâce à une combinaison de technologies et d'investissements. Cette combinaison est nécessaire pour atteindre une telle efficacité.

Le témoignage de SUEZ ENVIRONNEMENT

Cette soirée nous permet de débattre de la préparation des grands thèmes de gouvernance du prochain Forum d'Istanbul et SUEZ ENVIRONNEMENT aimerait faire part de son témoignage. Nous avons le sentiment d'avoir été techniquement brillants dans certains pays et d'avoir accompli des prouesses, en connectant des millions de gens au réseau. Cependant, nous n'avons pas su mettre autour de la table tous les interlocuteurs avec qui nous aurions dû parler. Les grands modèles de concession ont montré leurs limites, lorsque le dialogue ou la fiabilité politique étaient insuffisants. Un dialogue permanent doit exister avec ceux qui sont intéressés par la thématique de l'eau dans la ville, afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

Depuis notre départ d'Amérique du Sud, nous avons compris que nous avions sous-estimé certains facteurs, en particulier les facteurs sociologiques. Si nous voulions repartir demain dans ces pays pour offrir à nouveau nos services, il nous faudrait essayer de comprendre ces éléments : quels étaient les moyens et les dialogues à initier pour être en phase avec les aspirations de ceux qui nous demandaient de leur apporter l'eau ? Il faut combiner un dialogue avec les parties prenantes en désaccord et un dialogue avec des conseillers indépendants, qui émettent leur avis sur ce qui est faisable ou pas. Dans l'ensemble des dialogues que nous avons eus avec les populations locales, les ONG et les autorités publiques, revient l'idée selon laquelle on ne peut pas travailler dans des pays où l'on est jugés indésirables. Cela implique également qu'il ne faut pas faire de contrats à très long terme, car le risque de rupture de contrat existe, même lorsque les investissements ont été faits. Il faut prendre acte des réalités et changer le business model.

Conclusion

Il existe une distinction entre le domaine marchand classique et le domaine du don de soi, *via* les fondations SUEZ ENVIRONNEMENT qui aident les villes du Sud à trouver une solution à leurs problèmes d'eau. Une troisième voie, combinant la nécessité du dialogue et de l'efficacité technique propre au domaine marchand, doit pouvoir exister. Nous apporterons à Istanbul ces quelques pistes pour dialoguer, mais nous serons aussi présents pour écouter.

La conviction profonde de SUEZ ENVIRONNEMENT est que le problème de l'eau, en particulier dans les grandes villes, ne pourra être résolu sans la recherche, l'innovation et la capacité de réseau que seules de grandes entreprises comme SUEZ ENVIRONNEMENT peuvent apporter. Cependant, nous constatons que nous n'avons pas suffisamment été à l'écoute des uns et des autres. Nous défendons nos positions à Istanbul avec la fierté d'être l'un des deux grands acteurs mondiaux dans le domaine de l'eau, acteurs à qui de nombreux pays font appel quand ils sont dans une situation de désespoir par rapport à l'eau.



> Alain GRAESEL

Maître de conférence à l'École des Mines de Nancy, animateur

Merci d'être venus aussi nombreux. Je dirige un centre d'étude sur les mutations économiques et je suis en charge des questions de développement durable.

Le partenariat français pour l'eau a mis en évidence un certain nombre d'axes de travail et les questions qui seront abordées lors du débat s'y rapporteront en partie : l'absence d'assainissement dans les mégaloïles du Sud, un prix de l'eau équitable, la gestion des bassins transfrontaliers...

Je donne maintenant la parole à Christian Pierret. Nous débattons après son intervention.

L'intérêt de la délégation de service pour les villes moyennes



> Christian PIERRET

Ancien Ministre, Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Président délégué de la FMVM²

Je remercie les responsables et les organisateurs du dîner. Je salue mes confrères élus et tous les participants au dîner-débat.

Mon propos se concentrera au niveau local et permettra de lancer le débat. D'autres collègues interviendront pour corriger les éventuels propos qui ne feraient pas consensus. Je suis un fervent partisan de la délégation de service public car la délégation permet, sous certaines conditions, d'assurer une gouvernance efficace, au profit de la population et en tenant compte des préoccupations évoquées auparavant. De nombreux sujets posent en des termes nouveaux la notion de gouvernance : le prix du service public, la qualité, la protection de l'environnement et la sécurité. J'aimerais insister sur ce dernier point : notre système d'eau doit satisfaire aux critères de sécurité, notamment vis-à-vis du terrorisme.

Les préoccupations peuvent être classées selon deux axes : la gestion raisonnée de la ressource en amont, le contrôle et la maîtrise par les collectivités locales du service public de l'eau.

Des constats encourageants

Au cours des dernières années et à l'échelle planétaire, la consommation a augmenté deux fois plus vite que la population ; dans le même temps, se sont développées dans nos villes des pratiques positives de consommation. Les exemples sont variés : utilisation d'appareils économes en eau, récupération des eaux pluviales, ajout d'air dans l'eau pour diminuer la pression et réduire la consommation d'eau... Une attention soutenue est fournie pour ne pas gâcher l'eau.

Selon le Grenelle de l'Environnement, 30 % de l'eau des réseaux de distribution est perdue. De grands progrès sont possibles et l'expérience de ma ville, Saint-Dié-des-Vosges, le prouve. En 1969, les pertes d'eau étaient de 45 %, elles sont aujourd'hui de 12 % et nous voulons franchir le seuil des 10 %. Ce chiffre peut paraître excessif pour un néophyte mais il est difficile de faire moins dans des zones telluriques où les secousses sont permanentes.

L'eau, un service et un produit industriel

L'eau n'est pas un produit naturel et nos concitoyens sont nombreux à l'ignorer et à se plaindre de son prix. L'eau est un service qui se greffe sur un produit naturel, qui l'est aujourd'hui de moins en moins. Ainsi, la distribution du service public de l'eau porte bien son nom.

Nous nous devons d'être économes en eau, car nous connaissons le prix de la pollution dans les nappes phréatiques ou le prix du rejet d'effluents liquides industriels dans les rivières. Nous connaissons aussi le prix de l'absence d'assainissement, qu'il soit collectif ou individuel. L'assainissement individuel est par ailleurs difficile à imposer politiquement, malgré la loi. Nous devons expliquer à nos concitoyens que l'eau est un produit industriel puisqu'il faut la traiter, la désacidifier, la désinfecter et la transporter dans de bonnes conditions. Les normes qui vont être prochainement promulguées sont d'une telle rigueur qu'une fois appliquées, l'eau des robinets sera meilleure que l'eau minérale. Cette dernière sera par ailleurs incompatible avec certains aspects des règles européennes. J'attire l'attention des responsables sur le montant des investissements à engager pour être en conformité avec les futures normes à appliquer. Le développement d'investissements va être rendu obligatoire dans les années à venir et sera nécessaire pour autoriser la distribution de l'eau potable.

L'apparition de nouveaux risques

De nouvelles pratiques de consommation de l'eau se développent mais il existe aussi de nouveaux risques : la pollution des nappes phréatiques en région parisienne est une réalité, les pertes en ligne, les pollutions d'origine agricole, à cause des pesticides ou des engrais chimiques. Certaines régions, comme la

Bretagne, sont très fortement concernées par les pollutions d'origine agricole. Il faut s'attendre à ce que des questions se posent pour les villes moyennes – entre 20 000 et 100 000 habitants – par rapport aux exigences de qualité et de sécurité. Elles disposent généralement de ressources financières limitées pour assurer les investissements auxquels il faut faire face.

La pression exercée par les associations de consommateurs

Une meilleure gestion du service public de l'eau est aussi une question que les villes moyennes veulent intégrer au débat. Les élus connaissent des pressions de la part des associations de consommateurs à propos de la qualité de l'eau, de l'élimination de certains métaux lourds dangereux, de la désacidification de l'eau ayant transité par des branchements finaux en plomb et ce, afin d'éviter des cas de saturnisme... Ces exigences sont légitimes de la part des citoyens et les associations ont raison de veiller à ces problèmes cruciaux.

Régie ou délégation de service pour la gestion de l'eau ?

Certaines villes telles que Nancy, Marseille, Lille, Saint-Etienne, Versailles, Arles, Saint-Cloud et Salon-de-Provence ont choisi d'abandonner la délégation de service public. Ce choix doit interpeller les villes moyennes et les autres villes. La remise en cause de la gestion de l'eau par des acteurs privés, suite à un abus de position dominante, est également une question importante. Cette remise en cause n'aide pas beaucoup au développement international des acteurs économiques français. Elle entache leur crédibilité lorsqu'ils tentent, par exemple, de vendre un système d'assainissement en Inde ou en Chine. Les villes qui ont fait le choix d'arrêter la délégation endossent une responsabilité internationale forte car leur choix peut avoir des conséquences importantes. La question demeure : la régie est-elle supérieure à la gestion déléguée ?

Je l'ai déjà dit, je suis partisan de la gestion déléguée en tant que maire d'une ville de taille moyenne. La performance est meilleure avec une gestion déléguée, dans le sens où la mobilisation de techniciens et d'ingénieurs compétents est plus aisée. Bien sûr, le raisonnement n'est pas le même pour une grande ville où la réunion d'un staff adapté est plus facile. Pour une ville de la taille de la mienne, les exigences techniques que j'ai décrites sont d'une grande rigueur et engagent la responsabilité des élus. C'est pourquoi il est préférable d'établir un cahier des charges strict, transparent et contrôlé sur lequel on revient chaque année, plutôt que d'assumer des compétences que le conseil municipal ne peut assumer d'un point de vue technique. La gestion déléguée permet également de faire des économies d'échelle et de bénéficier d'une technologie de pointe. C'est un point de vue parmi d'autres sur la performance technique, comparée entre délégation et régie.

Concernant la performance comparée sur les prix, de nombreuses études ont été faites et le débat ne sera jamais clos. Je ne pense pas que les prix d'une régie soient un avantage décisif pour les consommateurs, comparé aux prix d'une gestion

déléguée. En général, les régies ne sont pas moins chères, mais des collègues contesteront probablement cette assertion.

Le contrôle et la maîtrise par les collectivités locales

Le contrôle et la maîtrise de la gestion de l'eau peuvent être assurés et faire partie d'une gestion avisée de la production et de la distribution de l'eau sous deux conditions :

- la collectivité doit prendre soin d'ouvrir sa demande à la concurrence, avant de déléguer la gestion de l'eau à un opérateur
- le contrat doit être rédigé en des termes rigoureux et la collectivité doit veiller à ce que l'évolution du contrat ne l'entraîne pas vers une révision des prix qu'elle ne pourrait pas supporter.

La relation avec le délégataire tient à la fois du rapport de force et du partenariat. La liberté du co-contractant a été resserrée par différentes lois et en particulier par la loi Sapin. L'opérateur est désormais un véritable serviteur de l'intérêt public, à condition que la collectivité conserve un certain rapport de force avec lui de manière à ne pas se laisser imposer des renégociations durant l'application du contrat. Les opérateurs sont aussi des partenaires avec lesquels les collectivités travaillent afin d'améliorer en permanence la qualité de la distribution et la protection de l'environnement.

L'aspect fiscal n'est pas mineur lorsque l'on s'intéresse au contrôle et à la maîtrise par les collectivités locales. Bien que la taxe professionnelle soit amenée à disparaître, les collectivités locales ne sont pas insensibles à la taxe professionnelle que leur verse leur délégation de service public. La surtaxe, utilisée pour financer les travaux d'eau et d'assainissement, est également intéressante pour les collectivités.

La transparence démocratique

Les élus et la Commission des services publics imposée par la loi de 2002 sont avertis de la nécessité d'un contrôle très serré du délégataire pour exiger des rapports techniques généraux. Il serait intéressant de disposer également des rapports de gestion financière du délégataire pour satisfaire les exigences démocratiques des élus. Enfin, il faut travailler conjointement pour fournir une meilleure transparence et une meilleure compréhension des factures d'eau. Ce progrès s'impose pour que la délégation de service public par une entreprise privée soit mieux acceptée par la population. La facture doit être davantage détaillée. D'ailleurs, l'AMF a publié un modèle de facture d'eau qui devrait être suivi prochainement. Il est essentiel que nos concitoyens connaissent les raisons pour lesquelles ils ont tort de penser que les prix sont trop élevés. Il faut faire en sorte que le système soit plus transparent pour qu'il soit mieux accepté.

La récurrence de la gouvernance dans le débat sur l'eau



> André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais, Président du Comité national de l'Eau

Le mot « gouvernance » est revenu dans chacune des interventions qui ont précédé et trois types de gouvernances se distinguent : la gouvernance de gestion, la gouvernance de partage et la gouvernance des relations entre les pays à travers l'eau.

La gouvernance de la gestion de la ressource et de sa relation au milieu

L'eau est indissociable du milieu dans laquelle on la prélève et l'homme agit sur ce milieu. C'est d'ailleurs pour cela que la loi de 2006 se nomme « Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) ». Les efforts réalisés dans la professionnalisation des outils et des équipes doivent être poursuivis et le principe des coûts évités doit être pris en compte. En n'investissant pas, nous créons parfois plus de problèmes que nous n'apportons de solutions. L'importance de la connaissance patrimoniale des réseaux est rappelée dans la LEMA et le Grenelle. Il est aujourd'hui évident qu'une partie du réseau français est obsolète, non seulement parce qu'elle ne répond plus techniquement à sa mission mais aussi parce qu'elle est dangereuse pour la santé publique. Paradoxalement, les réseaux les moins qualifiés se retrouvent dans les territoires qui contiennent les réserves d'eau.

La relation entre les territoires urbain et rural est essentielle, mais elle n'a pas encore abouti. Les gouvernances territoriales ne sont pas assez mises en exergue par les Schémas d'aménagement de gestion des eaux et les bassins hydrologiques. Il y a encore énormément de choses à faire dans ce domaine, avant de donner d'éventuelles leçons à d'autres pays. L'une des urgences pour notre gestion de l'eau est de créer ou de consolider des espaces cohérents, sous forme de bassins hydrographiques où le rural et l'urbain sont associés. Dans mon département du Pas-de-Calais, atteindre 35 % de masse d'eau conforme à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) serait déjà un score honorable. Atteindre 70 % n'est pas une possibilité effective.

La gouvernance de partage

La relation entre l'espace disponible sur la planète, la capacité à nourrir les gens et à respecter la terre pose un réel problème. Lors de forums mondiaux à Mexico ou à Istanbul, on rencontre des représentants de pays d'Afrique ou du Moyen-Orient dans lesquels chacun dispose de trois litres d'eau par jour pour survivre. Certains disposent de 30 litres, mais cela reste insignifiant par rapport à un steak qui, à lui seul, nécessite 3 500 litres d'eau. La diminution des ressources nous imposera peut-être de changer nos propres habitudes alimentaires, afin d'atteindre l'équilibre entre l'homme et son milieu.

On peut considérer que l'eau n'a ni prix ni coût, mais les services de l'eau ont un coût et un prix. Dans certaines zones de ma région, le prix de l'eau est assez bas,

mais se cache derrière ce prix une rentabilité du réseau à 40 % et une absence d'assainissement collectif ou individuel. Notre rapport à l'eau est à la fois naturel et sociétal. Il faut apprendre à réduire les consommations, que l'on soit industriel, agriculteur ou particulier. Les Agences de l'Eau, créées en 1964, ont permis des réductions considérables dans le domaine industriel et une amélioration notable pour les relevés d'eau. Même si nous avons de l'eau, nous ne pouvons pas continuer à la consommer avec insouciance. Il faut aussi se préoccuper du voisin qui n'en a pas et faire exister une solidarité entre les consommateurs et les territoires. Si la ressource n'est pas protégée dans les campagnes, ce sont les villes qui n'auront plus suffisamment d'eau. Il faut partager la ressource, ainsi que les contraintes et les coûts associés à la protection de la ressource.

Une meilleure gouvernance doit se faire en partageant la connaissance entre consommateurs, associations, industriels, agriculteurs et particuliers. Tous doivent comprendre les enjeux techniques et financiers de la gestion de l'eau. Dans la LEMA, le seuil pour créer une coalition consultative des services publics de l'eau a été baissé à 20 000 habitants. Je crois à la gouvernance partagée, mais elle n'exonère pas l'élu de ses obligations de décisions car il est le seul *in fine* à rendre des comptes à la population.

La gouvernance de la relation entre les États et les territoires

L'eau n'a pas de frontières. Autour du bassin méditerranéen, des questions se posent quant à l'avenir des populations sur leur territoire, au devenir de la paix entre les pays.

Même si nous avons l'habitude de critiquer nos dirigeants et ce qu'ils font, il faut reconnaître que dans le domaine de l'eau, nous sommes des excellences internationales du point de vue des technologies, de la transmission des savoirs et de possibilité d'accès à l'eau. Sans notre support, les populations d'un certain nombre de pays seraient vouées à la transhumance. Une fois la transhumance en marche, toute mesure de protection sera inutile et inhumaine. C'est pourquoi il faut, à Istanbul, parler à la fois de l'eau et du partage de l'eau, de l'hydroélectricité et de ses conséquences sur le milieu naturel, sur les milieux agricoles et sur les populations situées en aval.

C'est à nous de faire passer ces messages politiques, même s'ils ne sont pas forcément faciles à accepter de la part des personnes qui vont nous accueillir à Istanbul. C'est notre devoir que de continuer à être innovants dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Débat

Le besoin d'une stratégie forte à l'international



> Jean-François DONZIER

Président de l'Office International de l'Eau

Je vais initier le débat, même si mes propos seront un peu décalés par rapport à l'Hexagone. En effet, mon travail consiste à promouvoir les systèmes français et européen à l'étranger.

La plupart de nos concitoyens n'ont aucune idée des moyens de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Quand on passe les frontières pour l'Europe de l'Est ou le Sud, on s'aperçoit que notre pays est une région privilégiée. Notre situation est exceptionnelle et 90 % des autres pays aimeraient avoir un système tel que le nôtre, même si, en 2015, les 45 % de masse d'eau conforme à la DCE ne seront peut-être pas atteints dans le Nord - Pas de Calais, même s'il demeure des contentieux sur la directive ERU. Ce succès ne doit pas nous empêcher de toujours vouloir progresser, mais il faut adresser un message revendicatif vis-à-vis de l'étranger.

L'idée selon laquelle la France ne doit pas donner de leçons aux autres contribue au fait que nous n'entendons plus beaucoup sa voix dans le domaine de l'eau alors que nos amis - et néanmoins concurrents - allemands, anglais et hollandais parlent d'une seule voix sans avoir autant de compétences que la France. Une des missions du Partenariat français pour l'Eau sera d'identifier quelle stratégie nous devons adopter à l'international. Notre stratégie à l'international doit-elle contribuer à reformuler nos problèmes nationaux ou permettra-t-elle de stimuler l'économie et de favoriser nos entreprises ? Les opérateurs nationaux que sont SUEZ ENVIRONNEMENT et VEOLIA savent vendre leurs compétences, mais pour la collectivité, il n'existe pas de vision stratégique claire quant à l'export. Va-t-on vendre à l'étranger le fonctionnement en régie ? Cette vente ne serait pas créatrice de valeur pour la France. Il faut apprendre à distinguer l'acquisition de marchés au niveau international et la discussion nationale qui nous permet d'améliorer la gestion de l'eau à domicile.

Nos concitoyens trouvent que l'eau est chère et l'augmentation à venir de son prix est en débat. Je vais développer deux illustrations à propos du prix de l'eau. Quand je gérerais le défunt Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) au ministère de l'Agriculture, une enquête d'opinion avait été menée. Les Français étaient évidemment d'accord pour bénéficier d'une eau de meilleure qualité, mais ne voulaient pas payer plus cher pour cela. Pourtant, très peu d'entre eux étaient capables de connaître le montant qu'ils payaient pour l'eau. La plupart pensait que ce montant était inférieur à celui du téléphone ou de l'électricité. La seconde expérience que je veux décrire se déroule lorsque nous expliquons à l'étranger nos systèmes liés à l'eau. Irrémédiablement, vient la question concernant le coût de

l'eau. Lorsque l'on répond qu'un mètre cube d'eau coûte trois euros, la plupart des étrangers trouvent ce prix élevé. Il faut savoir que ce prix inclut le respect des normes européennes sur l'eau potable et l'assainissement, ainsi que les diverses taxes (taxe des Agences de l'Eau et TVA). En revanche, lorsque l'on compare le prix du mètre cube d'eau au prix d'un paquet de cigarettes ou au prix de deux litres de super, les étrangers deviennent très intéressés par notre modèle, qui est extrêmement performant d'un point de vue économique.

La question sociale du prix de l'eau en France

> Daniel MARCOVITCH

Vice-président du Comité national de l'Eau



J'aimerais reprendre le thème du prix de l'eau qui a déjà été évoqué ce soir. Certes, l'eau est moins chère que l'essence ou le téléphone qui sont aussi des services commerciaux et industriels. Mais l'eau est avant tout un produit vital et non substituable dont le prix doit être le même pour tous, quelle que soit la situation personnelle.

La moyenne des Français supporte le prix actuel de l'eau mais il ne faut pas oublier que le prix de l'eau peut être un véritable problème social. Dans certaines familles, l'eau représente plus de 5 % du budget familial et pourtant cette question, sur laquelle il ne faut pas faire l'impasse, n'est pas évoquée.

L'eau va devenir de plus en plus chère car les normes européennes sont de plus en plus rigoureuses. Le terme de « tarification sociale de l'eau » ne me semble pas convenir. La plupart des habitants français sont locataires ou copropriétaires et par conséquent ne reçoivent pas de facture d'eau. Ils ne connaissent pas le prix de l'eau qui est directement intégré dans les charges. Il s'agirait de mettre en place une aide extérieure telle qu'il en existe pour l'électricité ou le gaz. Cette aide doit être définie comme un droit et surtout pas comme une aumône. Les gens ne doivent pas avoir à venir à la Caisse centrale d'activités sociales pour expliquer leur situation, il faut engager une véritable réflexion, en définissant les organismes concernés, la population ciblée et le niveau où la solidarité se fera.

André Flajolet m'a donné, au sein du Comité national de l'Eau, la responsabilité du Comité consultatif sur la qualité et le prix des services publics de l'eau. Dans ce cadre, la question sociale du prix de l'eau va être discutée, au même titre que celle de la gouvernance. Il faut en effet considérer la participation des citoyens à la réflexion sur l'eau.

Paris : le choix de la gestion publique de l'eau



> Anne LE STRAT

Adjointe au Maire de Paris en charge de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux

Les propos que j'ai entendus nécessitent une réponse : je vais moi aussi avoir le courage de mes opinions en expliquant pourquoi je suis une fervente partisane de la gestion publique de l'eau.

Nous démontrerons à Paris qu'il est possible de construire un opérateur municipal de l'eau en charge de la totalité du service de l'eau, de la production jusqu'à la facturation. Nous montrerons que nous pouvons bénéficier d'un service compétent, efficace et évalué, sans faire appel à la délégation. Paris a signé des contrats par le passé avec trois délégations de service public. Ce sont en réalité des contrats dans lesquels ne figure aucun objectif technique et dans lesquels une véritable opacité financière s'observe. La Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes ont également démontré qu'il y a eu un manque de contrôle de la ville. La ville s'est dessaisie à outrance de ses capacités de contrôle.

Le bon contrôle d'un service ne peut se faire qu'en l'exploitant ou en ayant les connaissances techniques suffisantes pour contrôler l'ensemble des délégataires. Dans le cas d'une délégation de service, il faut avoir une vue économique et financière de tous les contrats et il faut s'assurer d'avoir des marges suffisantes pour intervenir sur l'équilibre d'investissement et éventuellement sur l'équilibre tarifaire.

A Paris, nous allons bâtir un service public de l'eau qui sera contrôlé et évalué comme il ne l'a jamais été. Nous créons une régie autonome, un service public autonome sous le contrôle de la ville. Le personnel sera issu du privé et du public et nous avons déjà développé certaines compétences.

D'aucuns disent que nous avons une responsabilité à l'international pour la mauvaise publicité que nous faisons aux grands opérateurs français. Ces grands groupes ont trop souvent considéré que l'exploitation du service public relevait de leur prérogative et ont trop souvent conduit les communautés à se dessaisir de leur responsabilité. Les relations entre les grands groupes et les collectivités sont à redéfinir et d'autres formes de relations sont possibles. La fonction d'acteur du secteur de l'eau des entreprises privées est indéniable, ce sont elles qui construisent les usines et assurent l'innovation dans les filières de traitement par exemple. Dans ces nouvelles relations, il faudra veiller à ce que la puissance publique reconquière sa prérogative dans l'exploitation, la gestion et le contrôle de son service. L'exemple parisien ne doit pas être vu comme un refus du monde privé, mais bien comme la reprise en main des prérogatives de la ville, et ce dans l'intérêt général.

Le problème de la régulation économique



> Bernard GUIRKINGER

Président Directeur général de Lyonnaise des Eaux

Je me considère comme le représentant d'une entreprise qui est un opérateur privé de service public et je pense que gestion publique et gestion privée ne sont pas à opposer. En effet, en France, que l'eau soit gérée par une régie ou une entreprise, il s'agit d'un service public qui doit être organisé par les dirigeants politiques. J'estime que ce point est un point de consensus entre nous.

Le second point de consensus est qu'il n'est pas possible de se charger de la gestion publique sans qu'il y ait de régulation publique. Et cette question de régulation se pose aussi bien lorsque l'opérateur est privé ou public. La question de la régulation est fondamentale. Ces dernières années, les responsables politiques se sont trop dessaisis des problèmes de régulation économique. Pourtant, la politique est au-dessus de l'économie. A un moment donné, la tendance générale a été de penser qu'il n'y avait rien à faire dans le domaine de la régulation économique et cette négligence a pour conséquences les difficultés de la situation actuelle de l'économie. Il faut absolument que les politiques se ressaisissent de ces questions de régulation économique, quelle que soit leur couleur politique. Si des progrès sont réalisés dans ce domaine, le problème précis qui concerne l'eau et les opérateurs privés de service public trouvera une solution plus consensuelle.

Je ne reviendrai pas sur les objectifs du contrat avec la ville de Paris, mais j'aimerais parler des résultats qui, je crois, ne font pas l'objet de discussions avec la mairie. D'ailleurs, M. Delanoë a rendu hommage aux opérateurs privés et Paris a sûrement le plus beau service d'eau en Europe et le meilleur rapport qualité-prix de toutes les capitales européennes. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif et du mérite de la ville de Paris. Des opérateurs publics tels que la Collecte des eaux usées ont aussi participé à ce succès. SUEZ ENVIRONNEMENT, en tant qu'opérateur privé, n'avait en charge que la distribution de l'eau mais affiche un bilan satisfaisant avec un rendement de 95 %. Il faut ajouter que tous les branchements en plomb, qui posent de nombreux problèmes dans d'autres villes françaises, vont être entièrement remplacés d'ici fin 2009. La totalité des compteurs de Paris sont télé-relevés, ce qui permet aux habitants une meilleure maîtrise de leur consommation d'eau, puisqu'ils sont prévenus en temps réel de toute évolution ou dérive.

Je me réjouis de savoir que, dans les années qui viennent, il restera une place pour les entreprises privées à Paris pour la gestion de l'eau ; la ville de Paris peut compter sur SUEZ ENVIRONNEMENT pour organiser une nouvelle forme de partenariat et pour répondre aux besoins des Parisiens, par le biais de l'innovation.

Veiller à la formation de cadres techniques pour les collectivités



> **Philippe LAURENT**

Maire de Sceaux, Président délégué de l'AFCCRE³

Je remercie Jean-Louis Chaussade et son équipe d'avoir organisé ce débat.

Après le Forum mondial de l'Eau à Istanbul, se tiendront à Malmö, en avril prochain, les Etats généraux des communes et régions d'Europe.

Ces Etats généraux, rassemblant toutes les associations des élus locaux des 27 pays de l'Union européenne (UE), ont lieu tous les trois ans. Il est prévu que la question de la gestion des services publics soit abordée entre les 27 pays. De nombreuses associations d'élus demandent une directive visant à sécuriser la gestion du service public. La question de l'eau en particulier sera abordée. Il y a consensus entre les différentes associations d'élus locaux : l'eau, qui est un bien particulier, doit relever d'une gestion et d'un contrôle public.

La délégation de service public est possible et légitime, mais elle doit s'accompagner d'un contrôle et d'un suivi de la part des collectivités territoriales. La crainte partagée aujourd'hui par un certain nombre de gestionnaires publics est de ne plus disposer de cadres techniques et administratifs à même d'exercer le contrôle de la gestion de l'eau qui est extrêmement complexe. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) de rédiger un rapport sur l'attractivité de la haute fonction publique territoriale, afin de consolider ou de créer les filières de formation de cadres techniques pour les collectivités locales. La pérennité de l'équilibre actuel repose sur la disponibilité de ce type de personnel.

Je serai présent à Istanbul et j'aimerais insister sur l'importance des questions d'assainissement. En ce qui concerne le coût sur l'agglomération parisienne, l'assainissement représente un tiers du prix de l'eau. Les deux tiers restants sont partagés équitablement entre les coûts de la production de l'eau et les taxes (dont certaines sont recyclées sous formes de subventions). Les réseaux d'eau potable ne sont pas les seuls à perdre 30 % de leur eau dans la nature, des pertes arrivent également dans les réseaux d'eaux usées. Ces fuites peuvent entraîner une pollution des sols extrêmement préoccupante. Il faut parler d'assainissement et cela est valable pour notre pays, mais aussi pour les pays en voie de développement. Dans ces pays, on se focalise sur la production et l'apport d'eau potable pour chacun, mais l'assainissement est négligé pour des raisons économiques. A Istanbul, il faut faire passer ce message concernant l'assainissement.

En France, le système de tarification du prix de l'eau est basé sur le consommateur. La consommation est en baisse grâce aux économies des industriels et des

particuliers. Ce système de tarification, associé à un volume d'eau qui baisse, conduit automatiquement à l'augmentation du prix unitaire de l'eau.

Se pose aussi la question cruciale des eaux pluviales. Des efforts ont été faits à ce propos mais ils sont encore insuffisants aujourd'hui. On estime que 25 % à 30 % des eaux qui sont traitées sont d'origine pluviale. Ce problème est lié à des questions d'urbanisation et d'organisation de l'espace. La loi sur l'eau a mis l'accent sur les eaux pluviales, mais elle s'avère insuffisante en ce qui concerne l'agglomération parisienne. Un premier pas a été fait mais il faut continuer.

Ces questions d'eau sont essentielles, d'un point de vue économique bien sûr, mais aussi sur le plan de la cohésion sociale.

Le dialogue pour parvenir à la solidarité territoriale



> **Paul RAOULT**

Sénateur du Nord, Président du Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord

Je suis le président d'une régie de 644 communes dont 95 % comptent moins de 5 000 habitants. La régie est accessible aux communes de petite ou de moyenne taille si elles mettent en place une structure de contrôle adéquate.

Le débat régie / délégation de services doit être dépassé : certaines régies pratiquent des prix supérieurs aux délégations de services et d'autres pratiquent des prix nettement inférieurs. Tenir compte uniquement du prix de l'eau ne suffit pas, il faut considérer le niveau d'investissement engagé. J'ai en tête l'exemple d'une commune de mon canton positionnée sur un champ captant : elle n'a engagé que peu d'investissement et la délégation de service lui fournit des prix inférieurs à ceux d'une régie.

Le prix de l'eau ne peut pas baisser à cause des nombreux investissements qui restent à faire. Par exemple, 27 000 branchements plomb doivent encore être changés sur les 644 communes de mon syndicat. Ces investissements feront augmenter le prix de l'eau.

La régie et la délégation de services ont besoin d'exister simultanément afin qu'une saine émulation se produise. Mon syndicat permet une comparaison entre ces deux modes de gestion pour les communautés urbaines du Nord qui se retrouvent dans des situations monopolistiques. Toutefois, la régie présente le risque d'installer une sorte de bureaucratie si les élus n'ont pas la capacité de contrôler ses activités. Il ne faut pas tenter d'écraser un des deux systèmes au profit de l'autre.

Les grandes villes et les milieux urbains ont tendance à oublier le monde rural où se situent pourtant les champs captants. Lors de discussions au Sénat, on a parfois l'impression que l'eau arrive de nulle part alors qu'elle vient de zones rurales qui

subissent les contraintes liées aux champs captants. Les villes doivent savoir d'où vient l'eau qu'elles consomment, savoir si le fond captant correspondant a été protégé, et s'intéresser aux problèmes liés à l'eau dans les communes qui les approvisionnent. Les enjeux liés aux aires d'alimentation sont fondamentaux. Il faut que tous les élus s'impliquent dans la réflexion sur les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et sur les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) afin d'éviter que chacun ne développe son égoïsme communal. Il faut réfléchir à la façon de gérer les solidarités territoriales entre départements.

Savoir dialoguer avec les agriculteurs paraît indispensable mais l'impression ressentie lors des discussions sur la trame bleue, la trame verte et le Grenelle 1 n'est pas positive. Il est nécessaire d'acheter 20 000 hectares de zones humides afin de les protéger pour leur valeur filtrante. Cette demande n'a pas été bien accueillie par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et les Chambres d'agriculture. Un dialogue de fond doit être mené avec les agriculteurs pour qu'ils pratiquent une agriculture biologique sur les champs captants afin de les « sanctuariser ». La puissance publique et les élus doivent prendre collectivement conscience de l'enjeu caché derrière ces questions relatives aux agriculteurs. Dans le Pas-de-Calais, on continue à fermer des captages dont le taux de nitrates est supérieur à 100 mg/l. Des études multi-pressions sur les territoires rassemblant l'ensemble des opérateurs publics et privés sont nécessaires afin de discuter avec les agriculteurs mais aussi avec les industriels et les particuliers. Ce dialogue à travers les SAGE et les SDAGE doit être engagé avec beaucoup plus de force qu'on ne le fait aujourd'hui.

Les problèmes environnementaux ne concernent pas qu'une minorité. Pourtant, quand je vois le taux d'absentéisme des élus dans les Agences de l'Eau, je doute de leur prise de conscience pour le problème de l'eau. Les Agences de l'Eau et les comités de bassin sont parfois la cible de critiques déraisonnables alors qu'ils représentent des outils extrêmement performants une fois que les élus se les sont appropriés.

Les enjeux portés par les trames bleue et verte sont forts ; il faudra dépasser les clivages politiques pour parvenir à un consensus tel qu'obtenu lors du Grenelle.

> Alain GRAESEL

On comprend que le thème de la meilleure gouvernance de l'eau figure parmi les objectifs du millénaire pour le développement et pas seulement parmi les objectifs du centenaire parce que le chemin est long à parcourir. Nous allons maintenant passer la parole à Raymond Lannuzel.

La mixité des modes de gestion pour la Communauté urbaine de Nantes



> Raymond LANNUZEL

Maire adjoint de Nantes, Vice-président de Nantes Métropole

J'aimerais ajouter quelques mots sur le problème de la gouvernance dans le domaine de l'eau en évoquant l'expérience nantaise. Lors du précédent mandat, la Communauté urbaine de Nantes a été créée et a hérité des systèmes d'eau, de transport et de déchets existant sur sa zone géographique.

Nantes fonctionnait en régie depuis plus d'un siècle alors que les communes périphériques étaient gérées par une délégation de service public. L'ensemble de ces modes de gestion ont été revus pour aboutir finalement à un système de mixité : des services ont été maintenus en mode public alors que d'autres sont passés en délégation. Cette mixité de gestion crée une saine émulation sur l'ensemble de la Communauté urbaine.

Cependant, cet exemple n'est pas forcément transposable partout. A Istanbul, la France doit parler d'une seule voix et être cohérente. Il ne faut pas opposer ces deux modes de gestion au niveau planétaire pour ne pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis. On ne peut pas avoir des leaders mondiaux en France dans la gestion de l'eau tout en prônant uniquement la régie.

Des solutions restent encore à trouver, en particulier pour le co-développement avec le Sud. Il faut chercher à créer des liaisons intéressantes et efficaces entre les opérateurs publics, les collectivités territoriales et même les Etats dans ces modes de coopération décentralisée avec les pays en voie de développement. Il s'agit d'être efficace pour rassembler les acteurs essentiels au profit de la population locale. Il s'agit aussi d'être efficace pour le rayonnement de la France.

L'importance d'une ingénierie compétente



> François LAMBERT

Conseiller Municipal de Versailles chargé de l'eau et de l'assainissement

Le problème de la gestion de l'eau est transversal. La Ville de Versailles fait partie des 22 villes comptant au moins une station d'épuration qui n'est pas aux normes. Versailles a pris du retard, mais les travaux devraient être réalisés d'ici 2011. La Ville, tout comme les 21 autres villes concernées, fait le maximum pour régler la situation.

Versailles fonctionne en régie pour le réseau d'eau et l'assainissement alors que les stations d'épuration relèvent de la délégation de service public. Quel que soit le mode de gestion choisi, le problème de l'ingénierie est essentiel. L'avantage de notre future station d'épuration est la technologie à membrane dont elle sera dotée (technologie la plus récente). Face à un tel projet, il faut une ingénierie capable de contrôler le prestataire, d'éviter que le budget ne dérive, de comprendre ce qui se passe quand on fait les travaux et de réagir.

Notre station d'épuration nécessite un investissement de 150 millions d'euros. Ce coût est d'ailleurs le même que celui d'un grand prix de formule 1 qui aura lieu également en 2011. Que le Conseil général des Yvelines ait demandé des comptes à la Ville de Versailles pour sa station d'épuration laisse songeur sur les priorités du Département.

Le nécessaire investissement des élus



> Christian METAIRIE

Vice-président de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Un consensus se dégage sur le besoin de contrôler quel que soit le système de gestion. Or, pour un contrôle efficace, il faut un investissement fort des élus. C'est d'ailleurs la tendance qui s'observe aujourd'hui.

Lorsque j'ai été élu délégué au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui compte 4 millions d'abonnés, des budgets de plusieurs centaines de millions d'euros étaient votés à main levée en quelques minutes et sans débat. La situation semblait surréaliste. Aujourd'hui, les discussions au SEDIF sont plus longues et plus profondes, les dossiers sont réellement étudiés. Les élus du SEDIF se sont davantage investis sur ces questions qui ont de plus en plus d'importance dans l'espace public et politique.

Le problème de la gouvernance de l'eau pose la question du statut des usagers. Aujourd'hui, les usagers de l'eau sont uniquement des usagers pratiques, consommateurs d'eau, et non des usagers conscients. C'est d'autant plus vrai dans nos zones urbaines où les usagers ne reçoivent pas de factures d'eau et possèdent au mieux des compteurs divisionnaires. Dans le pire des cas, le prix de l'eau est noyé dans les charges diverses. De même, il existe peu d'associations essentiellement centrées sur ces questions. Afin de parvenir à une meilleure gouvernance de l'eau, il ne faut pas oublier le partenaire consommateur et développer cette notion d'utilisateur. Comme l'a dit Daniel Marcovitch, il faut réfléchir à la tarification de l'eau. Chacun doit connaître la quantité de sa consommation et le prix qu'il paie afin que la gouvernance progresse.

Conclusion



> Jacques PELISSARD

Député-Maire de Lons-le-Saunier, Président de l'Association des Maires de France

Les débats ont été riches et je tiens à remercier les organisateurs : Michel Destot, Président de l'AMGVF, Christian Pierret, Président délégué de la FMVM et Jean-Louis Chaussade, Directeur général exécutif de SUEZ ENVIRONNEMENT.

Le foisonnement des questions a été remarquable. L'ensemble des sujets qui ont attiré à l'eau ont été passés en revue : les eaux pluviales, le tarif de l'eau, l'assainissement... Je salue l'ouverture d'esprit de SUEZ ENVIRONNEMENT qui a réussi à mélanger des porteurs du message des délégataires de service public et des porteurs du message des régies.

Les déterminants du choix de mode de gestion

Trois critères rentrent en compte dans le choix du mode de gestion :

- les raisons politiques
- la taille de la collectivité ou du service rendu
- l'investissement nécessaire dans les canalisations, dans les politiques de préservation des ressources naturelles et surtout dans les compétences des hommes et des femmes.

Une collectivité qui n'a pas une capacité suffisante pour financer les compétences humaines nécessaires préférera la délégation de service alors que le jeu de la régie devient possible dès qu'on dispose des capacités pour l'assumer.

Une gouvernance multilatérale

La gouvernance doit désormais être multilatérale et ne plus se limiter aux rapports entre le délégant et le délégataire. L'utilisateur a un rôle à jouer et l'on constate que les commissions consultatives des services publics se mettent en place. De plus, les négociations avec les agriculteurs pour la protection des champs où se font les captages de l'eau sont de plus en plus fréquentes. L'approche multilatérale de la gouvernance est un point important à développer.

Une gouvernance axée sur la performance

Les collectivités locales s'intéressent de plus en plus à la performance. L'AMF a accompagné cette démarche de la performance en initiant, en 2002, la Charte des services publics.

Les rapports du maire sur la qualité des services publics sont en outre de plus en plus documentés et diffusés. L'AMF, en partenariat avec l'Institut de la gestion déléguée, a mis en place des indicateurs de performance qui ont été homologués par le décret du 2 mai 2007. En 2009, ces indicateurs figureront dans le rapport du maire sur la qualité des services publics. Cette démarche de la performance permet la vérification de la qualité du service public, l'autoévaluation pour les régies, le contrôle du délégataire et une comparaison entre service en régie et service en délégation. La performance est une démarche capitale qu'il faut poursuivre.

Conclusion

En partenariat avec la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, l'AMF a publié un guide diffusé fin 2008 afin que les usagers comprennent mieux la facturation de l'eau et le process mis en œuvre.

La soirée a été intéressante car elle a permis l'écoute mutuelle et la compréhension des industriels et des collectivités. Le but ultime de chacun est d'assurer un meilleur service public pour nos concitoyens. La responsabilité reste cependant à la charge des collectivités. L'émulation qui se produit à Nantes par la mixité des modes de gestion ou à travers la France par la coexistence des modes de gestion est très riche et très positive.

Je remercie SUEZ ENVIRONNEMENT de nous avoir offert l'occasion d'échanger sur ce problème passionnant.

Contacts

Association des Maires des Grandes Villes de France

42 rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
www.grandesvilles.org

Fédération des Maires des Villes Moyennes

5 rue Jean Bart
75008 Paris
fmvm@villesmoyennes.asso.fr
www.villesmoyennes.asso.fr

SUEZ ENVIRONNEMENT

Direction des affaires publiques
1 rue d'Astorg
75008 Paris
Tél. : 01 58 18 44 93
Fax : 01 58 18 45 85
www.suez-environnement.com